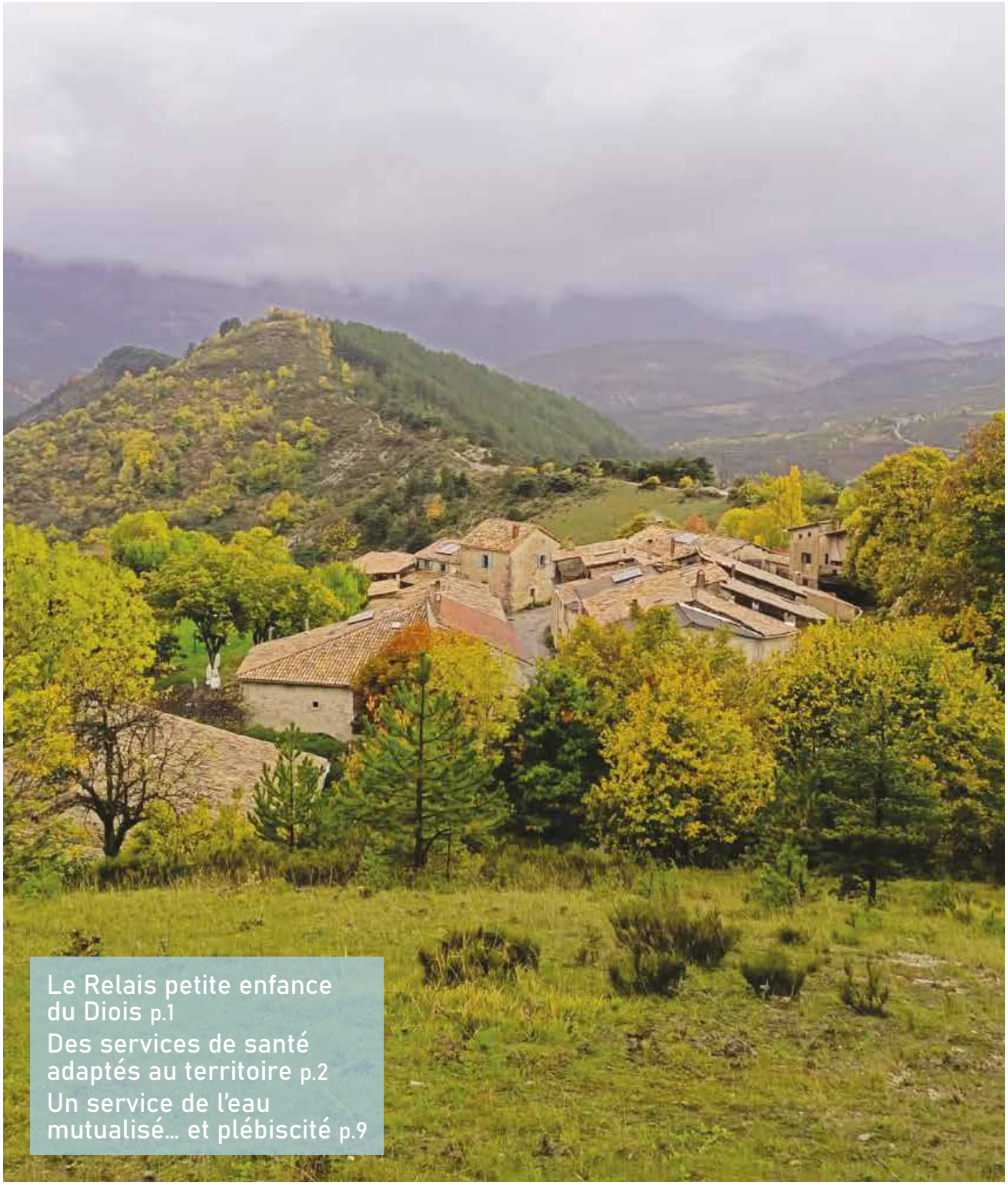
Pays Diois

intercom'
aux sources de la Drôme

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU DIOIS
n° 65 | décembre 2025



Le Relais petite enfance du Diois p.1
Des services de santé adaptés au territoire p.2
Un service de l'eau mutualisé… et plébiscité p.9

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON CHAMALOC
CHARENS
CHÂTILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA BÂTIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRÉS
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC-EN-DIOIS
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-SAINT-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
SAINT-ANDÉOL
SAINT-DIZIER-EN-DIOIS
SAINT-JULIEN-EN-QUINT
SAINT-NAZAIRE-LE-DÉSERT
SAINTE-CROIX
VACHÈRES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDRÔME
VOLVENT



Alain Matheron,
Président de la Communauté des Communes du Dois

Une intercommunalité en mouvement…

Comment aurions-nous pu imaginer qu'en 2025, la Communauté des communes du Diois embauche des médecins généralistes ? C'est pourtant chose faite depuis juillet, avec l'ouverture du Centre de santé de Châtillon-en-Diois. La CCD mobilise sa capacité d'action pour imaginer des réponses aux enjeux qui se présentent selon une double action : intégrer les obligations venues « d'en haut » et trouver des solutions aux besoins exprimés par les communes et les habitant·es.

Ainsi, à la demande de l'État, la CCD, saisie des questions de santé et de prévention, anime le Contrat local de santé… Et, en réponse à la sollicitation des communes de l'ancien canton de Châtillon, l'intercommunalité a apporté son ingénierie au montage complexe d'un centre de santé, à travers un nouveau service mutualisé dont elle assure la gestion.

Cette double logique s'articule également dans les domaines de la petite enfance, de l'agriculture, de l'eau et l'assainissement, ou encore de la gestion des risques, sujets évoqués dans ce numéro. Au fil du temps, la CCD avance, évolue, s'adapte, à travers un projet collectif passionnant, en mouvement constant…

Depuis le Diois, nous ressentons également les soubresauts du monde. Compatir sans se laisser submerger, faire acte de solidarité tout en gardant un moral qui nous permette de vivre la tête haute sera très certainement un équilibre délicat à tenir en 2026. Je vous souhaite de tout cœur de trouver en vous et autour de vous le bonheur et les ressources qui vous permettront d'aborder l'année avec le sourire. La certitude que le bien-être des uns sera le soutien des autres doit nous conforter à vivre pleinement les moments de bonheur qui s'offrent à nous. Profitez du Diois, de vos familles et de vos amis sans retenue ; que votre joie et votre bonheur soient contagieux ! Que notre solidarité rayonne !

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2026 en bonne santé.



Valérie Joubert,
Vice-présidente Petite enfance

Le Relais petite enfance étoffe ses missions

Devenu lieu unique d'information, le Relais petite enfance de la Communauté des Communes du Diois a pour objectif de faciliter le parcours des parents dans leur recherche de mode de garde, en offrant une qualité de choix et une harmonisation des pratiques. Avec dorénavant des critères d'admission communs, les crèches de Die, Luc et Châtillon apportent plus d'équité sur le territoire et auprès des familles. Bâtir cette vision partagée a été le fruit d'un partenariat approfondi entre les directions et les parents bénévoles des conseils d'administration, force de proposition dans cette évolution.

Alors que les fonctions des crèches sont de plus en plus complexes, les nouvelles missions du RPE soulagent la charge de travail des directions et consolident le modèle associatif, reconnu et encouragé par nos partenaires, mais parfois fragile. À présent, le RPE dispose d'une vision en temps réel des demandes des familles et du nombre de places disponibles dans les structures et auprès des assistantes maternelles. Ce suivi statistique précieux permet à la CCD de maintenir ses deux points de vigilance : permettre aux parents d'obtenir des places de garde selon une logique d'équité, et permettre aussi aux structures et professionnels de la petite enfance de fonctionner de manière optimale.

Communauté des Communes du Diois
5 place Jules-Plan, 26150 Die
Ouvert au public lundi 9h-12h I 13h30-17h30
et du mardi au jeudi 8h30-12h I 13h30-17h30
04 75 22 29 44 - contact@paysdiois.fr

Suivez-nous sur paysdiois.fr

Directeur de publication Alain Matheron
Rédaction Jeanne Aimé-Sintès 04 75 22 03 66 - Graphisme Véronique Pitte
Crédits photos : CCD, SLC, Dromolib, Freepik, Sytrad. Couverture : Montlahuc
Dépôt légal à parution - ISSN 1764-6650 - N° 65 - Tirage 7000 exemplaires
Impression : Imprimerie MÉNARD - Siren 590 801 809 00039
sur papier couché satiné 100% Recyclé FSC RECYCLE
Distribution toutes boîtes y compris STOP PUB

À LA UNE : LE RELAIS PETITE ENFANCE PAYS DIOIS

Interlocuteur privilégié auprès des familles, le Relais Petite Enfance (RPE) étoffe ses missions et devient le point unique d'accueil des parents et futurs parents. Ils bénéficient ainsi gratuitement et dans un même lieu, de toutes les informations pour choisir le mode d'accueil de leur(s) enfant(s).

DE NOUVELLES MISSIONS EN RÉPONSE AUX BESOINS

Une compétence renforcée

En 2025, la CCD s'est dotée d'un Service public de la petite enfance (SPPE), devenu obligatoire dans la continuité de la loi Plein emploi de 2023. Par ce biais, les collectivités visent à garantir à chaque famille une solution d'accueil de qualité pour son jeune enfant, à un prix raisonnable et comparable quel que soit le mode d'accueil. L'objectif est de réduire le frein à l'insertion sociale et professionnelle en apportant des solutions aux difficultés de garde d'enfant.

Une plus-value pour les structures et les professionnel·les du territoire

Devenu porte d'entrée des modes d'accueil, le RPE rencontre la plupart des familles du Diois et poursuit ses liens avec les structures, à travers un travail approfondi en réseau. Avec dorénavant **une vision précise du nombre de places disponibles et de la demande**, il est plus facile d'adapter et d'anticiper l'offre aux besoins des familles.

De leur côté, les équipes des crèches (professionnel·les et parents bénévoles) **recentrent leurs missions sur l'accueil des enfants et des familles**.



Passage de Relais

Christèle Arnaud-Ribes, animatrice du Relais depuis 2012 (à gauche), partira à la retraite en juillet 2025. D'ici là, elle travaille en binôme avec Anaïs Gary qui la remplacera par la suite.

TROUVER UN MODE DE GARDE POUR SON ENFANT

HARMONISATION DE L'ACCUEIL

- **Un seul et même dossier d'admission*** pour le bassin de vie Die-Châtillon-Luc.
- **Des critères d'admission communs** aux 3 structures, communiqués aux familles.
- **Une étude des demandes en commission** selon différents critères (situation familiale, sociale et professionnelle des parents…). La commission s'appuie sur une charte de fonctionnement qui garantit des principes forts de confidentialité, de discrétion et d'anonymat. Elle est composée des deux élu·es intercommunaux en charge de la Petite enfance et du Social et, pour chacune des trois crèches, d'un parent du conseil d'administration et de la direction.

** Pour les crèches de Lus-la-Croix-Haute, Saint-Nazaire-le-Désert et La Motte-Chalancon/Rémuzat, les familles s'adressent directement à la structure.*

Prise de contact avec le Relais Petite Enfance

04 75 22 15 23
rpe@paysdiois.fr
5 place Jules-Plan, Die

rendez-vous individuel

- Info sur l'ensemble des modes d'accueil
- Info sur les actions et les ressources liées à la parentalité
- Définition des besoins d'accueil de la famille



CHOIX D'UN ACCUEIL COLLECTIF

Le dossier est réalisé au RPE pour les crèches de Die, Luc-en-Diois et Châtillon-en-Diois avec la possibilité pour les familles de faire le choix d'une ou plusieurs structures.

COMMISSIONS D'ADMISSION

- 3 commissions/an : février, mars-avril, octobre

CHOIX D'UN ACCUEIL INDIVIDUEL

Le RPE donne une liste des professionnel·les (assistantes maternelles, MAM, garde à domicile…) que la famille va contacter.

RÉPONSE POSITIVE

La famille prend rendez-vous avec la crèche.

RÉPONSE NÉGATIVE

Le Relais propose un accompagnement dans la durée, jusqu'à trouver une solution d'accueil adaptée à la famille.

EN CHIFFRES*

- **Natalité au niveau national = -2,2%**
- **70 naissances en 2024 dans le Diois** (évaluation PMI) / 93 en 2023 / 94 en 2022
- **6 crèches** pour **104 places**
- **3 MAM** (maisons d'assistantes maternelles)
- **28 assistantes maternelles** dont 7 en MAM : **102 places** dont 28 en MAM
- **15 personnes** exerçant une garde à domicile, le plus souvent à temps partiel

1 place sert à 1,5 familles environ, tous modes d'accueil confondus

** Observatoire 2025 de l'accueil du jeune enfant dans le Diois*



Le Centre de santé de Châtillon-en-Diois a ouvert au public le 7 juillet 2025. Il a été inauguré le 23 septembre dernier, en présence de l'ensemble des partenaires.

DES SERVICES DE SANTÉ ADAPTÉS AU TERRITOIRE

L'accès aux soins est une priorité tant pour les habitant·es que pour la collectivité. La signature d'un nouveau Contrat local de santé (CLS) 2025-2030 et l'ouverture du centre de santé de Châtillon concrétisent cette préoccupation, afin d'offrir des services de qualité.

UN NOUVEAU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) POUR LE DIOIS

Le 23 septembre 2025, un nouveau Contrat local de santé a été signé pour la période 2025-2030 par l'Agence régionale de la santé (ARS), la CCD, la sous-préfecture de Die et l'ensemble des partenaires. Il a pour objectif de réaliser des actions en faveur de la santé, au plus près des habitant·es, notamment des plus fragiles, selon des réponses adaptées aux besoins du territoire.

Des actions concrètes

En 2024, l'évaluation du CLS 2019-2024 et la mise à jour du diagnostic de santé dans le Diois ont permis de bâtir ce second contrat, selon 31 fiches actions pour quatre lignes directrices : ❶ Préservation d'un environnement favorable à la santé ; ❷ Renforcement de la prévention et promotion de la santé ; ❸ Promotion de la santé mentale ; ❹ Coordination des acteurs de la santé au service des besoins de la population.

AXE ❶ I ACTION 6

Proposer un habitat sain favorable à la santé

➤ LUTTE ET RÉDUCTION DES SITUATIONS D'HABITAT INDIGNE SUR LE TERRITOIRE

AXE ❷ I ACTION 17

Renforcer les facteurs de protection, le pouvoir d'agir et diminuer les facteurs de risque

➤ DÉPLOIEMENT DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

AXE ❸ I ACTION 21

Préserver et développer l'offre de soins de premiers recours

➤ RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Retrouvez l'ensemble des fiches action



ZOOM SUR 3 PROJETS EN COURS

Vers un nouveau service d'accompagnement et de prévention en addictologie

Le CLS souhaite recréer ce service qui n'existe plus sur le Diois en proposant des permanences à l'addictologie, et ainsi venir renforcer l'offre du territoire.
En parallèle, des actions sont organisées dans l'espace public, comme le 15 octobre dernier devant la cité scolaire, afin de présenter au grand public les ressources existantes.

GEM : un groupe d'entraide mutuelle… en émergence

Un groupe d'habitant·es concerné par des problématiques de santé mentale se réunit régulièrement afin de s'épauler entre pairs et de lutter contre l'isolement. Le CLS les accompagne vers la création d'une association et d'un poste d'animateur, de manière à proposer un GEM en santé mentale itinérant. Des permanences par bassin de vie et des tournées en minibus pourraient réunir des personnes isolées et les emmener sur des activités spécifiques.

Pour une médiation en santé dans le haut Diois

Le CLS vise également la création d'un poste de médiateur en santé confié à un professionnel, qui se déplacera vers des populations éloignées des systèmes de prévention et de soin, comme des personnes en situation de précarité ou des personnes âgées isolées dans le haut Diois.

Mathilde Collignon, chargée de mission Santé : 06 11 90 41 11, mathilde.collignon@paysdiois.fr



DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

La CCD travaille en coopération avec les partenaires agricoles, notamment autour de trois thématiques : le soutien à des professionnels en difficulté, l'eau et les sols, et l'accompagnement à l'installation et à la transmission.

UN ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DE PROFESSIONNELS EN DIFFICULTÉ

L'association Solidarité Paysans Drôme-Ardèche accompagne des agriculteurs en difficulté sur leur exploitation au niveau technique, économique, juridique ou social.

Une aide entre pairs

- 10 professionnel·les du Diois soutenu·es en 2025
- Un accompagnement gratuit de 6 mois à 2 ans par un binôme salarié-agriculteur
- Une participation financière de la CCD (3700 € d'aide attribués en 2025).

Solidarité Paysans Drôme Ardèche
04 75 25 88 64 - 07 87 11 05 25, dromeardeche@solidaritepaysans.org
Rebondir réagir, un soutien de la Chambre d'agriculture et de la MSA > *19 professionnel·les du Diois rencontrant des difficultés ont été accompagné·es en 2024* : 04 75 82 40 25
Agri'écoute, un service de la MSA : 09 69 39 29 19

SE FORMER POUR LUTTER CONTRE L'ASSÈCHEMENT DES SOLS

En cohérence avec le nouveau SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la Drôme, la stratégie de soutien à l'agriculture de la CCD encourage les agriculteur·trices dans des projets de lutte contre l'assèchement et l'érosion des sols. L'enjeu est de ralentir la circulation de l'eau sur les parcelles, afin de favoriser sa rétention, son infiltration, puis sa restitution.

En 2026, des actions sont prévues dans le cadre d'un appel à projets du Département et de l'Agence de l'eau : formations, échanges de pratiques et accompagnement personnalisé. À travers ces actions, les agriculteurs intéressés pourront réfléchir à la mise en place d'aménagements sur leurs parcelles : mares d'infiltration, fossés longeant les courbes de niveau, haies…

Agenda

- 25 au 27 février : formation sur l'agriculture et l'hydrologie régénératives dans le Diois, animée par l'Adaf et Permalab.
- 26 mars : formation sur les haies.



INSTALLATION ET TRANSMISSION, UN ENJEU MAJEUR



La CCD apporte son expertise, sa connaissance et son lien au territoire auprès d'organismes agricoles qui accompagnent les porteurs de projet et les cédants :

- Un partenariat avec la SAFER, afin de renforcer les liens entre cet organisme et les élus locaux, d'appuyer les transmissions des terres et du bâti et de coopérer sur la problématique du financement des reprises et du logement,
- Un accompagnement des porteurs de projet sur des questions d'urbanisme, d'accès au logement ou d'accès à l'eau, en lien avec le PLUi en cours de validation,
- Une veille sur les futures fermes à transmettre,
- L'organisation de points accueil transmission : des permanences pour l'accueil individuel de futurs cédants, animées par un conseiller de la Chambre d'agriculture,
- Un complément financier à la structure d'accompagnement (Chambre d'agriculture ou ADEAR) auprès de cédants et porteurs de projet en cas de besoin.

Anaïs Sinoir, chargée de mission Agriculture : 04 26 99 24 71 - 06 18 85 21 05



D'AUTRES FORMES DE MOBILITÉ

La CCD anime le programme « Mobilités actives et partagées » financé par l'ADEME sur trois ans. Elle coordonne et accompagne notamment des actions d'écomobilité scolaire et de mobilités partagées.

UNE EXPÉRIMENTATION D'AUTOPARTAGE SUR LE HAUT-DIOIS

L'Espace de vie sociale 101.7 initie « Expérimentation Libelul », une solution d'auto partage proposée par Dromolib (agence de mobilité de la Drôme). Après six mois d'expérimentation, l'action est reconduite sur toute l'année 2026.

Avec un bassin de vie de 2 500 habitant·es, l'ancien canton de Luc-en-Diois draine une population significative mais reste peu desservi par les transports en commun. Depuis juin 2025, il est possible d'utiliser une voiture électrique partagée de Dromolib. La commune de Luc-en-Diois et la CCD ont apporté un coup de pouce financier, permettant de proposer un tarif de location très attractif à 0,33 €/km. Fin novembre 2025, 14 utilisateur·ices de tout âge avaient réalisé plus de 2 000 km avec Libelul. Pas véhiculés ou ne possédant qu'un véhicule par foyer, ils et elles apprécient de pouvoir disposer ponctuellement d'une voiture pour des déplacements professionnels ou personnels. Cette opération répond à des besoins tout en valorisant de nouvelles pratiques de mobilités !

Sandrine Albanese, animatrice de l'Espace de vie sociale 101.7



Libelul, comment ça marche ?

- Être habitant·e de l'ancien canton de Luc-en-Diois
- Adhérer à RDWA, association porteuse de l'EVS 101.7 ou à Dromolib
- Location pour 1h à 48h en semaine ou 1h à 72h le week-end
- 0,33 €/km, sans limitation de km
- Boîte à clé autonome/véhicule stationné à Luc-en-Diois
- Gestion du calendrier en ligne

Inscription : EVS 101.7
50 rue de la Piscine, Luc-en-Diois
07 59 66 61 08 - le101.7@rdwa.fr

LE VÉLO EN TOUTE AUTONOMIE

Le « Savoir rouler à vélo » est un dispositif national qui permet aux élèves de devenir autonomes à vélo avant leur entrée au collège. Ce cycle repose sur 3 blocs de compétences à valider :

- Savoir pédaler (pilotage, maniabilité…),
- Savoir circuler (rouler en groupe en milieu sécurisé, application du code de la route…),
- Savoir rouler à vélo (circulation en condition réelle au milieu de la circulation routière).

La CCD a souhaité coordonner la mise en œuvre de ce programme auprès des écoles du Diois. À Die, à l'école Chabestan, des premières interventions scolaires ont eu lieu auprès d'une centaine d'élèves, animées par le Club cycliste de Die. De plus, tous les élèves des écoles de Solaure-en-Diois, Saint-Nazaire-le-Désert, La Motte-Chalancon et Barsac bénéficieront de temps d'apprentissage proposés par le Club cycliste de Die et un moniteur VTT indépendant dès le printemps 2026. Ainsi, les élèves de CM1-CM2 pourront valider le « savoir rouler à vélo ».

À L'ÉCOLE EN CYCLOBUS

Comment décarboner les déplacements de proximité, notamment scolaires, et faire gagner du temps aux parents sur ces trajets quotidiens ? L'association Tout à Biclou a saisi une opportunité financière pour louer un cyclobus pendant six mois, à titre expérimental. Depuis septembre à Die, huit enfants grimpent dans un WoodyBus® à assistance électrique de fabrication française et pédalent jusqu'aux écoles Chabestan ou Notre-Dame sous la houlette d'un parent bénévole.

Le cyclobus à assistance électrique est utilisé chaque jour d'école sur une tournée différente. Lundi : quartier de Cocause ; jeudi : route de Romeyer/parc Audra ; vendredi : Pibou/Pisigne/avenue du Vercors. Six parents bénévoles habilités à le conduire assurent les navettes jusqu'à l'école, et nous cherchons d'autres parents de Chanqueyras/Pluviane pour créer un circuit le mardi. Installés sur leur siège en toute sécurité, les enfants accèdent à des pédales reliées à un axe central. Nous conduisons tous ensemble cet engin (160 kg à vide) qui ne passe pas inaperçu auprès des passants ! Ce service ravit les enfants qui ne se connaissaient pas forcément et ont tissé des liens. Les parents apprécient le précieux gain de temps. L'impact social et visuel d'une telle démarche est donc largement positif ! Après avoir mobilisé des familles déjà convaincues, espérons que cette expérience donne envie à d'autres usagers habitués à la voiture d'opter pour des déplacements en vélo…

Simon Munoz, co-président de l'association Tout à Biclou et parent pilote du cyclobus

Marine Kibler, chargée de mission Mobilité : 06 15 04 35 42, marine.kibler@paysdiois.fr



À CHACUN·E SON ENGAGEMENT !

Des jeunes Diois ont été récompensés pour leur engagement citoyen lors d'une soirée au cinéma Le Pestel. De leur côté, la ville de Die et la CCD, s'impliquent en faveur de l'accueil de personnes exilées, via l'association ANVITA.

DE JEUNES CITOYENS REÇOIVENT LEUR CARNET DE L'ENGAGEMENT

Il n'y a pas d'âge pour s'impliquer dans la vie citoyenne ! Le 4 décembre dernier, 22 jeunes ont reçu individuellement leur carnet de l'engagement, reconnaissance de leur mobilisation dans des projets collectifs, en formation BAFA, comme éco-délégué·es de classe ou encore en tant que jeunes pompiers bénévoles. La soirée s'est poursuivie avec la projection du film *Demain est à nous*, puis un temps convivial d'échanges entre jeunes et élus.

LA MÉDIATHÈQUE DIOIS-VERCORS, UN LIEU ET UNE ÉQUIPE À L'ÉCOUTE

Dans le cadre du projet européen LiBri, ANVITA a réalisé un diagnostic sur l'accueil en pays diois et les politiques locales en faveur de la lecture publique auprès des personnes exilées.

Séverine Gervy, directrice, explique les actions que la médiathèque prévoit de mettre en place :

« *La démarche animée par ANVITA a créé une meilleure inter-connaissance entre les acteurs de l'accueil des personnes exilées. À présent, nous allons décliner des actions pour nous rapprocher de ce public, et plus généralement des personnes éloignées de la lecture : visite personnalisée de la médiathèque avec l'atelier ABC animé par l'Espace social et les familles accompagnées par le Rédar (Réseau diois d'accueil des réfugiés), atelier mensuel de conversation pour personnes allophones, participation à des actions "hors les murs," comme la Semaine d'information sur la santé mentale.*

Au printemps 2026, le festival Frictions du réel, coordonné par le Théâtre de Die, aura pour thème "Cohabiter," une belle occasion d'entendre les langues parlées dans le Diois ! À la médiathèque, les personnes qui apprennent le français pourront bientôt trouver une sélection de livres facilitant son apprentissage. »



WELCOME TO EUROPE, UNE ENQUÊTE SENSIBLE ET HUMAINE



Le documentaire *Welcome to Europe*, réalisé par Thomas Bornot et Cyril Montana, est sorti en avant-première au cinéma Le Pestel le 6 novembre dernier. La soirée s'est terminée par un échange entre le coréalisateur du film et le public, en présence de la sous-préfète, d'élu·es locaux et de membres d'associations engagées dans l'accueil de réfugiés.

La CCD et la ville de Die ont participé financièrement à la production du film, suite à un appel relayé par l'ANVITA (Association nationale des villes et territoires accueillants), dont les deux collectivités sont membres.



EN 2026, NE RELÂCHONS PAS NOS EFFORTS !

ENCORE À AMÉLIORER

Refus de tri

Si le tri est désormais bien ancré dans les pratiques de la plupart des Diois, **21%** du contenu de nos poubelles bleues et jaunes, soit **8,28 kg/hab** est encore refusé sur les chaînes de tri du Sytrad (chiffres 2025).



RAPPEL : seuls les emballages ménagers vont dans les colonnes de tri sélectif !

Ordures ménagères

Malgré nos efforts, **26%** des ordures ménagères contiennent encore des déchets recyclables. Ces données proviennent d'un échantillonnage de nos ordures ménagères réalisé en octobre 2025 par un bureau d'études spécialisé. Tous ces déchets recyclables (plastiques, métaux, cartons, briques…) devraient être déposés dans la colonne de tri des emballages pour être valorisés, au lieu d'être enfouis. Dommage !

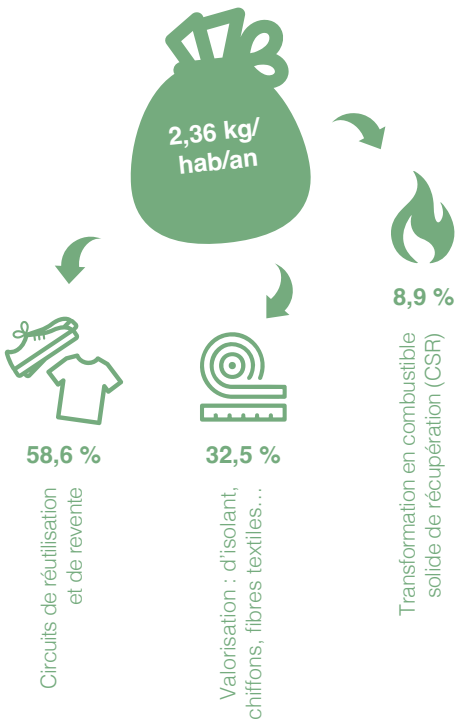
La nouvelle année est l'occasion de bonnes résolutions ! Et si en 2026, j'améliorais mes gestes de tri ? Chaque geste compte afin de valoriser au mieux des déchets qui, encore souvent, ne se retrouvent pas dans la bonne filière.

LA FILIÈRE TEXTILE SE RÉORGANISE DANS LE DIOIS

La CCD conventionne avec Refashion, l'éco-organisme agréé par la filière pour le recyclage du linge, textiles et chaussures.

En chiffres

Dans le Diois, hors économie circulaire (dons, friperies, gratuiteries…) 27 tonnes* de textiles sont collectées par an auprès du service Zéro déchet de la CCD. Cela représente :



Quels gestes adopter ?

- Évitez la surconsommation de vêtements.
- Choisissez des vêtements de qualité.
- Faites durer vos vêtements en les réparant.
- Soutenez l'économie circulaire en adoptant des vêtements de seconde main et en faisant circuler les vôtres.
- Pensez aux points de collecte pour les plus usés.

QUOI ?

Textiles, maroquinerie (cuir et synthétique), paire de chaussures attachée, peluches : éventuellement usés ou troués, mais propres et secs.



COMMENT ?

Dans des sacs plastiques noirs fermés de 50 litres maximum, afin de ne pas bloquer le système d'ouverture du conteneur Le Relais.

OÙ ?

En aires de tri, ou dans l'un des conteneurs répartis sur le territoire :

Service Zéro déchet : 04 75 22 29 44, dechets@paysdiois.fr



DES NOUVELLES MESURES DE GESTION DES RISQUES



Dans le cadre d'un partenariat avec le Laboratoire de géographie et d'aménagement de l'université de Montpellier, une nouvelle promotion d'étudiants en Master 2 était dans le Diois début octobre. Pendant une semaine, ils sont venus compléter les données via le recensement des enjeux et des moyens lors d'entretiens avec les élus locaux. Ils ont également commencé à travailler sur une cartographie opérationnelle, afin de renforcer la préparation du territoire face aux risques. Cette dernière phase d'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde, ou PICS, sera remise à la CCD en début d'année 2026, puis des mises en situation pratiques seront programmées avec les élus volontaires. L'objectif est de proposer le PICS au vote du Conseil communautaire avant la fin du mandat, afin que les nouvelles équipes puissent s'appuyer sur un document opérationnel.

Christian Rey, Vice-président en charge de la gestion des risques

Lors de l'incendie de Romeyer à l'été 2022, les élus communaux et intercommunaux ont pris conscience de l'importance de se doter d'un outil intercommunal de gestion de la crise, afin de pouvoir déployer un appui auprès de la ou des commune·s concernée·s et de coordonner au mieux les moyens du territoire. Deux mesures permettent aujourd'hui d'avancer dans ce sens.

VERS UN PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Afin d'assurer la protection de la population en cas de crise, toute intercommunalité est tenue de se doter d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS), dès lors qu'une de ses communes est elle-même soumise à Plan communal de sauvegarde (PCS). Or dans le département de la Drôme, toutes les communes sont concernées par au moins un risque naturel ou industriel. Aussi, le PICS permettra de déployer une stratégie de crise pour :

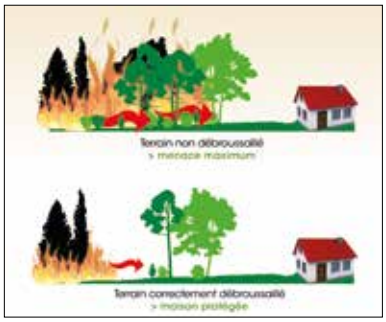
- Mettre en commun l'analyse des risques et recenser les enjeux,
- Recenser les moyens communaux mutualisables,
- Soutenir les communes afin de les soulager et de gagner du temps,
- Mobiliser et employer des capacités intercommunales au profit des communes,
- Organiser et planifier la continuité d'activités.

OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLEMENT : VERS UNE APPROCHE MUTUALISÉE

Le code forestier impose aux propriétaires et aux communes situées en zones exposées au risque d'incendie d'assurer un débroussaillement de 50 m autour des constructions, installations et voies d'accès. Les communes doivent veiller à l'application de ces règles au travers de Plans communaux de débroussaillement (PCD), ce qui représente une charge administrative et technique importante, alors même que les risques de feux de forêt s'intensifient avec le changement climatique.

Pour aider les communes à se conformer à ces obligations, le Conseil communautaire a proposé la création d'un service intercommunal mutualisé d'animation et de suivi du débroussaillement. Soutenu par le fonds Vert de (État), il pourra voir le jour en 2026 pour une durée initiale de 3 ans, à travers un accompagnement technique homogène auprès des communes, des contrôles facilités et une meilleure prévention du risque incendie.

DÉBROUSSAILLER EFFICACE !



- Éliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches.
- Couper les arbres trop près des habitations et les arbustes sous les grands arbres.
- Espacer les arbres afin que les branches ne se touchent pas.
- Élaguer les branches basses jusqu'à hauteur minimum de 2 m.
- Évacuer les végétaux coupés par broyage, en déchetterie ou en les compostant.

Téléchargez le guide complet



DES INITIATIVES AUPRÈS DES ENTREPRISES DU DIOIS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ACCOMPAGNER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LE DIOIS

- **Entreprendre dans le Diois**
- Implanter son entreprise
- Les aides aux entreprises
- Optimiser son recrutement et son fonctionnement RH
- Offre d'emploi des entreprises
- Déposer une offre d'emploi
- Annuaire
- Enregistrer son entreprise dans l'annuaire des entreprises en ligne

Outils et infos sur www.paysdiois.fr

La CCD anime son volet économique à l'aide d'outils fonciers et d'animation. N'hésitez pas à vous rapprocher du service pour répondre à vos besoins !

UN RÉSEAU POUR ÉCHANGER ET SE RENCONTRER

La CCD a pour mission de rassembler l'information sur la vie économique du Diois et de la diffuser auprès des entreprises, grâce à trois outils pratiques :

- Une newsletter est envoyée tous les mois aux entreprises, mairies, élu·es, partenaires.
- Un annuaire en ligne recense les entreprises du territoire, via le site internet de la CCD.
- Une rubrique dédiée aux offres d'emplois proposées par les entreprises locales est également consultable sur le site de l'intercommunalité.

DES RENCONTRES INTER-ENTREPRISES

Deux formules d'échanges sont proposées aux entreprises du Diois :

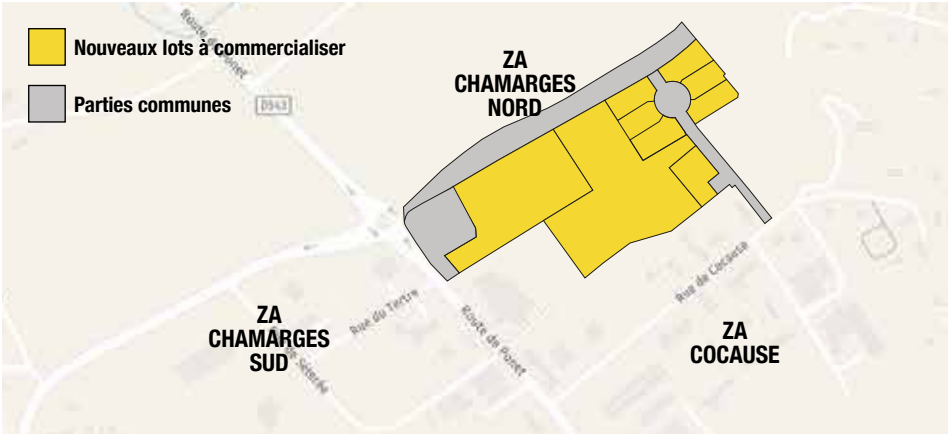
- Des temps informels pour se rencontrer et créer du lien,
- Des rencontres thématiques autour d'un sujet, animées par un ou des intervenants, si possible dans le Diois.

70 personnes étaient présentes (photo) lors de la première rencontre inter-entreprises du Diois en juillet 2025, chez TM' (bâtiments et travaux publics) et Sun Concept (menuiseries et protections solaires), à Die.

LA ZONE ARTISANALE ET INDUSTRIELLE CHAMARGES NORD OUVERTE À LA COMMERCIALISATION

31 000 m² de surfaces commercialisables ont été récemment aménagées afin d'accueillir des entreprises industrielles, de production, de transformation et artisanales. Deux options de commercialisation sont possibles : cession ou bail à construction, pour un tarif de 65 € HT/m².

Les entreprises intéressées peuvent s'adresser au service Économie de la CCD, qui les conseillera pour constituer leur dossier de candidature. Dans un second temps, une commission d'attribution sélectionnera les candidats avant une attribution des lots délibérée en Bureau communautaire.



CONTACTS

Projets en ZA et accompagnement des porteurs de projet (démarches de création, reprise, maintien)

Amélie Cardinal, chargée de mission Développement économique
04 58 17 44 64 - 06 15 18 61 00
amelie.cardinal@paysdiois.fr

Communication avec les entreprises et accueil des habitant·es en recherche d'emploi

Anne-Claire Bérard, chargée de mission Nouvelles formes d'emploi
07 84 94 89 12
anne-claire.berard@paysdiois.fr



UN SERVICE DE L'EAU MUTUALISÉ… ET PLÉBISCITÉ



Au Conseil communautaire du 25 septembre dernier, les élus ont voté à l'unanimité en faveur d'un service mutualisé de l'eau. Puis en novembre, les conseillers municipaux se sont à nouveau prononcés dans le même sens et toutes les communes ont voté l'adhésion au service et à la charte. Cette décision exprime le souhait de rester gestionnaire de la ressource au niveau communal, au plus proche des usagers, tout en s'appuyant sur une vision commune et partagée à l'échelle du Diois. Cette orientation illustre également la volonté des élus de réfléchir collectivement à la ressource en eau, afin d'adapter les besoins à la disponibilité. Avec un objectif d'adaptation au changement climatique, le milieu naturel ne doit plus être une variable d'ajustement, c'est à nous d'engager une plus grande sobriété !

Pascal Baudin, Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement

La fin de l'obligation de transférer l'eau potable aux intercommunalités, annoncée en avril 2025, a été un soulagement. Dans le même temps, le travail réalisé a donné envie aux élus de continuer une démarche commune : conserver la gestion de l'eau au niveau de la commune, mais en s'appuyant sur des réflexions et des outils mutualisés à l'échelle du Diois.

La commission intercommunale a donc travaillé à la création d'un service mutualisé animé par la CCD, que les communes financeront. Pour la période 2026-2028, ce service aura pour missions :

❶ L'animation des échanges entre communes et avec les financeurs, via un contrat permettant de garantir des subventions aux travaux communaux (Agence de l'eau, Département et État).

❷ La réalisation d'études en commun, notamment sur la sécurité sanitaire des eaux, les risques et les moyens d'y répondre.

❸ Le maintien et le développement de la connaissance des réseaux, grâce notamment à un système d'information géographique mutualisé (plans des réseaux numérisés).

De plus, une connaissance compilée à l'échelle du territoire aide à mieux réfléchir aux impacts des services d'eau potable sur l'ensemble du bassin versant : quels sont les volumes utilisés pour l'usage en eau potable, pour l'agriculture ou destinés aux usages touristiques ? Que représentent les volumes du Diois sur l'ensemble du bassin versant de la Drôme ? Etc.

Le service mutualisé s'inscrit donc dans un projet plus large qu'est le Projet territorial de Gestion de l'Eau, à l'échelle des bassins versants de nos rivières (Drôme, Eygues, Buech). Cet outil réglementaire vise à décliner un plan d'action pour réduire les volumes prélevés et répondre aux enjeux du changement climatique.

<<< Une charte, adoptée par l'ensemble des communes adhérentes au service, s'appuie sur l'ensemble de ces enjeux.

Émilie Belmont : 04 75 22 47 91, emilie.belmont@paysdiois.fr

UN PROJET PILOTE AU PLANTIER

COMMENT CONCILIER PROBLÉMATIQUE DE LOGEMENT ET EMPLOI ?

D'après une enquête menée auprès des entreprises locales, les difficultés de logement des salariés dans le Diois peuvent constituer un frein à l'emploi. Pour apporter des solutions et soutenir la dynamique d'emploi, la CCD envisage un projet pilote de location de logements temporaires sur le site Le Plantier, à destination de saisonniers, de salariés ou d'entrepreneurs.

Ce projet transversal mobilise les services agriculture, économie, mobilité, avec deux temps forts à venir :

❶ Une rencontre le 26 janvier à laquelle toutes les entreprises du Diois sont conviées (confirmation indispensable avant le 20/01). Ce temps partagé sera l'occasion de confirmer et d'affiner les besoins de logements, et de mobiliser un groupe de travail pour préciser les conditions et modalités de location.

❷ Une étude de faisabilité sur le dimensionnement et la réhabilitation du bâti, confiée à un bailleur social.



LUNDI 26 JANVIER 2026
RENCONTRE ENTREPRISES
16h30 · visite du Plantier, Luc-en-Diois
17h30 · réunion à l'ABC, Solaure-en-Diois
confirmation indispensable avant le 20 janvier
anne.rouch@paysdiois.fr

CONTACTS

➔ Anne Rouch, chargée de projet Domaine Le Plantier : 06 76 98 98 76

➔ Anne-Claire Bérard, chargée de mission Nouvelles formes d'emploi : 07 84 94 89 12



Pays Diois

BOULC - GLANDAGE
CHÂTILLON-EN-DIOIS
MENGLON
RECOUBEAU-JANSAC
SAINT ROMAN

Centre de Santé

Prise de rendez-vous
04 12 05 18 86 ou doctolib.fr

Créneaux de consultation d'urgence en médecine générale

1 place du Champ de Foire
Châtillon-en-Diois

Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois